

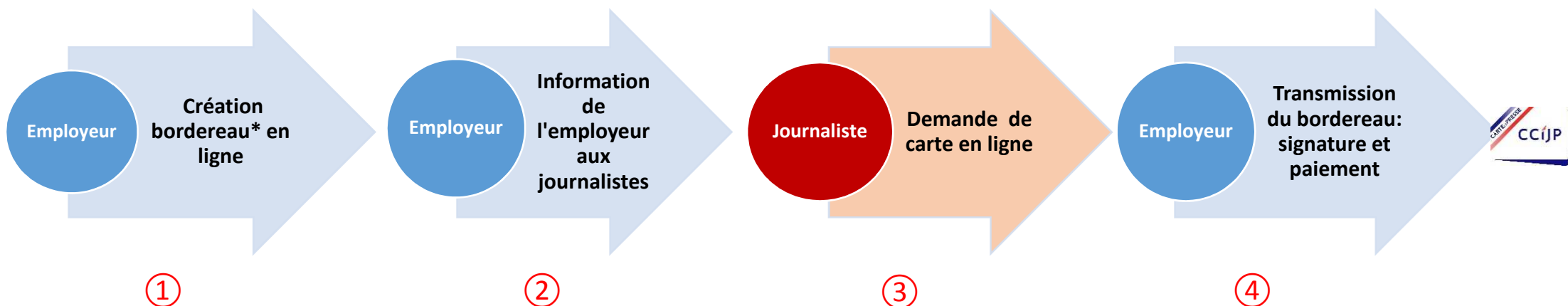
RENOUVELLEMENTS COLLECTIFS PAR BORDEREAU GUIDE UTILISATEUR

En procédant au renouvellement collectif des cartes de presse des journalistes de vos rédactions, vous faites plus que transmettre une liste à la Commission : vous atteste de leur statut de journaliste. Un bordereau ne les dispense pas de faire leur demande, mais il leur évite de produire des justificatifs tels que le certificat d'employeur que vous devriez leur communiquer à chacun.

En portant un journaliste sur un bordereau collectif, vous vous engagez à régler la part employeur des frais de leur dossier et à distribuer les cartes de presse qui vous seront adressées une fois le bordereau traité.

CHRONOLOGIE D'UNE DEMANDE COLLECTIVE : 4 ETAPES

Attention il est impératif de respecter cette chronologie : les journalistes doivent attendre que vous ayez créé le bordereau avant de faire leur démarche.



* on appelle « bordereau » la demande collective portée par l'employeur

- ① Connectez-vous sur le site et **créez votre bordereau en ligne** en y reportant la liste de vos journalistes. (ATTENTION Cliquez sur Créer et non Sauvegarder pour que la création soit effective)
- ② **Dès que vous êtes prêts, vous informez vous-même par vos moyens habituels les journalistes** concernés qu'ils peuvent faire leur demande en ligne.
- ③ **Les journalistes font leur demande en ligne** (connexion depuis l'espace journaliste sur le site de la CCIJP)
- ④ *Via* votre espace personnel, vous suivez l'avancement de ces demandes depuis votre bordereau et **le finalisez (signature et paiement) une fois que vous voulez le transmettre à la CCIJP.**

CONNEXION

Connexion

Identifiant (e-mail) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

Inscription


Pour créer votre espace personnel, vous aurez besoin de la clé de votre structure envoyée par courrier par la CCIJP ainsi que du mail de contact que vous avez communiqué à la Commission.

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter au 01.40.34.17.17 ou par mail à contact-employeurs@ccijp.net.

S'inscrire

Si vous vous êtes déjà inscrit, vous pouvez vous connecter directement à votre espace employeur : <https://employeurs.prive.ccijp.net> (partie gauche de l'écran) à l'aide de votre adresse mail et du mot de passe choisi lors de l'inscription.

Si vous n'êtes pas inscrits, demandez votre « clé structure » par mail à contact-employeurs@ccijp.net

Tout au long de votre demande vous pouvez consulter les points informations signalés par  pour obtenir des renseignements complémentaires.

LISTER VOS JOURNALISTES : UTILISEZ LES MODELES DE FICHIERS CSV

Gagnez du temps lors de l'établissement de la liste de vos journalistes en utilisant les 3 modèles de fichiers :



Modèle CDI :

Numero carte journaliste	Nom	Prenom	Qualification	Salaire brut mensuel (euros)

Modèle CDD :

Numero carte journaliste	Nom	Prenom	Qualification	Debut Contrat(jj/mm/aaaa)	Fin Contrat (jj/mm/aaaa)	Salaire brut mensuel

Modèle piges :

Numero carte journaliste	Nom	Prenom	Qualification	Total piges 12 derniers mois (euros)

IMPORTANT :

- NE PAS UTILISER :
 - les caractères suivants : le sigle €, les ponctuations, le tiret, les accents...
 - les espaces : attention aux copier-coller qui importeraient des espaces après le nom.
 - les caractères accentués.
- NOM : indiquez le **nom de naissance (et non le nom d'usage)** : le n° de carte et le nom doivent correspondre à nos données en base sans quoi un message d'erreur s'affichera au chargement du fichier. En cas de doute, vous pouvez retrouver l'intéressé dans le menu « Ancienneté » en recherchant par numéro de carte.
- Merci de copier votre liste de journalistes dans notre modèle CSV et de conserver le format pour les importer dans votre demande.
- Sinon procédez à la saisie manuelle des informations relatives à chacun de vos collaborateurs.

SUIVRE L'AVANCEMENT DE VOTRE BORDEREAU

Votre bordereau créé, consultez l'écran « liste des journalistes » pour savoir s'ils ont fait leur demande.



= Le journaliste a signé sa demande individuelle.



= Le journaliste n'a pas encore signé sa demande individuelle.



= Le journaliste a déjà transmis à la Commission une demande pour ce millésime, il ne peut donc pas être pris en compte sur ce bordereau.

Vous pouvez transmettre votre bordereau sans attendre que tous les journalistes listés aient finalisé leur demande. En cliquant sur « poursuivre » un **nouveau bordereau sera créé automatiquement**, les journalistes listés sur le 1^{er} qui n'avaient pas encore fait cette démarche y seront automatiquement reportés : **inutile donc d'en créer un nouveau, mais pensez à transmettre ce bordereau complémentaire dès qu'il est prêt.**

➔ Attention, il faudra faire **un règlement pour chaque bordereau transmis** (il n'est pas possible de faire des paiements groupés pour plusieurs bordereaux)

EN PRATIQUE :

Gagnez du temps :

- **Chargez et renseignez les modèles CCIJP de fichiers CSV** plutôt que de saisir manuellement la liste des journalistes (un fichier par type de contrat : CDI, CDD, rémunérés à la pige)
- Paiement par CB possible
- Les bordereaux peuvent être transmis même si tous les journalistes que vous avez inscrits n'ont pas fait leur demande. Ils seront automatiquement reportés sur un nouveau bordereau à nous transmettre plus tard
- Consultation de l'ancienneté carte de vos collaborateurs dans votre espace dans la rubrique « Ancienneté »

Ce qui ne change pas :

- La démarche collective de l'employeur **ne dispense pas les journalistes de faire leur demande**
- Il vous appartient de prévenir les journalistes que vous avez listés, une fois le bordereau créé, afin qu'ils fassent la demande de leur côté
- **Un paiement par bordereau finalisé** (pas de paiement groupé)